

Règlement du prix Blaise Pascal validé par le CA de la SMAI, le 11 octobre 2025, et par le comité de liaison SMAI-GAMNI

Le Prix Blaise Pascal, d'une valeur de 3000 euros, a été créé en 1984 par la SMAI et le groupe thématique SMAI-GAMNI en hommage à Blaise Pascal. Ce prix est décerné chaque année par l'Académie des Sciences, après consultation de la SMAI et du groupe SMAI-GAMNI, qui le financent. Il est destiné à promouvoir les recherches en mathématiques appliquées aux Sciences de l'ingénieur et à l'industrie. Il récompense une chercheuse ou un chercheur, pour des travaux remarquables réalisés en France, seul(e) ou en collaboration, sur la conception et l'analyse mathématique de méthodes numériques déterministes ou stochastiques utiles pour la résolution des équations aux dérivées partielles.

Sont considérées comme recevables les candidatures de collègues ayant, au 1er janvier de l'année du prix, soutenu leur doctorat (ou diplôme équivalent) depuis quinze ans au plus. Pour apprécier la recevabilité des candidatures, le jury prendra en compte les éventuelles interruptions de carrière. En particulier, chaque congé maternité donnera lieu à une bonification de 1 an. Dans tous les cas, le jury s'attachera à favoriser l'égalité de l'accès au prix pour tous les profils présents au sein de la communauté des mathématiques appliquées, en particulier à favoriser l'égalité de genre.

Les candidatures pour le prix Blaise Pascal peuvent être transmises sous la forme de candidatures spontanées ou être proposées par des personnalités du monde académique ou industriel.

Elles contiennent exclusivement les éléments suivants :

- Un curriculum vitae synthétique permettant d'apprécier la recevabilité de la candidature et donnant un aperçu de l'ensemble de la carrière de la candidate ou du candidat.
- Un rapport scientifique mettant en exergue les points saillants de la candidature (2 pages).
- Une présentation synthétique des 5 productions scientifiques (articles, monographies, codes de calcul, ...) les plus pertinentes dans le cadre de la candidature. Pour les travaux en collaboration, il pourra être utile de préciser les contributions personnelles du candidat ou de la candidate.
- les noms et adresses e-mails de personnalités du monde académique ou industriel susceptibles d'être contactées par le jury pour recommander la candidature (au plus trois).